



Accueil > Surveillance du territoire > La Surveillance Biologique du Territoire > La Surveillance Biologique du Territoire

**La gestion d'un système d'alerte précoce et de réaction vise à la prévention et au contrôle des populations de campagnols terrestres.**

### **1- Pourquoi un réseau de surveillance des campagnols terrestres ?**

#### **2- Qui coordonne le réseau ?**

#### **3- Quels sont les objectifs ?**

#### **4- Que faut-il observer ? Comment et avec quelles méthodes ?**

#### **5- Comment les données sont-elles recueillies ?**

#### **6- Qui collecte les informations ?**

#### **7- Quels sont les résultats ?**

### **1- Pourquoi un réseau de surveillance des campagnols terrestres ?**

**Le montant des dégâts occasionnés par le campagnol terrestre peut être important pour une exploitation agricole.** En polyculture élevage, une exploitation qui ne traite pas correctement peut subir une perte directe estimée entre **9 000 à 25 000 € par cycle de pullulation.**

Les luttes menées sur ce nuisible impliquent entre autre, à ce jour, l'utilisation de produit phytosanitaire : les appâts secs à base de **bromadiolone**. **L'utilisation de ces appâts est réglementée**, coordonnée par les GDON (Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) ou menée par eux-même ou par des professionnels agréés pour cette lutte. Elle doit se faire de manière collective et en coordination avec les FDGDON et les SRAI (Service régional de l'Alimentation) anciennement SRPV (Service Régional de la Protection des Végétaux).

**De plus, la lutte contre ce nuisible ne se pratique qu'en lutte précoce en-dessous d'un certain seuil de population de campagnols**, afin d'éviter tout risque d'intoxication d'espèces non cibles (renards, rapaces nocturnes et diurnes, sangliers), par une intoxication de campagnols au même moment.

Pour toutes ces raisons, il est apparu nécessaire de monter un système de surveillance pour suivre leur fréquence d'apparition et leurs localisation. L'étude de leurs facteurs de risque est également fondamentale pour mettre en œuvre une politique de **lutte raisonnée**.

### **2- Qui coordonne le réseau ?**

A l'initiative du Ministère de l'Agriculture et des SRAI, le réseau de surveillance a été mis en place depuis 1989 en Franche-Comté et 2002 en Auvergne. Le réseau est coordonné à différents échelons :

- Au niveau communal : par les GDON
- Au niveau départemental : par les FDGDON
- Au niveau régional : par les FREDON

### **3- Quels sont les objectifs ?**

L'objectif global est de disposer d'informations relatives à l'évolution des populations de rongeurs et de taupes, afin d'identifier les espèces en cause et de faciliter la mise en œuvre de la lutte raisonnée :

- Déterminer s'il y a lieu d'engager des interventions de lutte et quelle méthode à adopter ;
- Encourager à la lutte collective ;
- Evaluer dans le temps la réponse aux interventions ;
- Obtenir des informations fines et régulières sur les pullulations de campagnols terrestres ;
- Localiser les pullulations de campagnols terrestres et dans le temps trouver les foyers de démarrage ;
- Diffusion d'informations

### **4- Que faut-il observer ? Comment et avec quelles méthodes ?**

Il faut observer les cultures dans les zones sensibles et intégrer la surveillance des rongeurs et taupes dans la surveillance globales des autres ravageurs et parasites de l'exploitation. **Les méthodes de surveillance sont fondées sur l'observation des indices de surfaces ou le piégeage.**

### **5- Comment les données sont-elles recueillies ?**

L'exigence législative quant au seuil de traitement a obligé les départements à un découpage de l'ensemble du territoire afin de situer géographiquement les relevés des niveaux d'infestation et adopter une méthodologie et un protocole de comptage d'évaluation des populations de campagnols terrestres.

## 6- Qui collecte les informations ?

Les réseaux sont constitués en fonction des régions concernées, d'agriculteurs, de techniciens de différents organismes agricoles (chambres d'agriculture, FREDON, FDGDON, Fédérations des Chasseurs...), d'observateurs volontaires (chasseurs, environnementalistes, étudiants...). Ils sont chargés, à l'échelon communal, de collecter les indices de présence des campagnols terrestres.



## 7- Quels sont les résultats ?

L'ensemble des données collectées par les techniciens et observateurs bénévoles sont analysées sous SIG (Système d'Informations Géographiques) afin d'établir des cartes d'infestation et de dynamique des populations de campagnols terrestres qui sont diffusés dans les bulletins de santé du végétal, dans le **bulletin prévisions**, ainsi que dans la presse agricole locale.

**Pour en savoir plus :**

**Le réseau de surveillance en Auvergne**

**Le réseau de surveillance en Franche-Comté**